



Assemblée générale

Distr.: Générale
7 mai 2003

Français
Original: Anglais/Espagnol

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Questionnaire relatif aux problèmes juridiques pouvant se poser à propos des objets aérospatiaux: réponses des États Membres

Additif

Note du Secrétariat*

Table des matières

	<i>Page</i>
Réponses des États Membres	3
Question 1. Peut-on définir un objet aérospatial comme un objet capable à la fois de voyager dans l'espace extra-atmosphérique et d'utiliser ses propriétés aérodynamiques pour se maintenir pendant un certain temps dans l'espace aérien?	3
Question 2. Le régime applicable au vol d'objets aérospatiaux diffère-t-il selon que l'objet se trouve dans l'espace aérien ou dans l'espace extra-atmosphérique?	3
Question 3. Existe-t-il des procédures spéciales pour les objets aérospatiaux, compte tenu de la diversité de leurs caractéristiques fonctionnelles, des propriétés aérodynamiques et des techniques spatiales utilisées, et de leurs particularités de conception ou devrait-on concevoir un régime unique ou unifié pour ces objets?	4
Question 4. Les objets aérospatiaux peuvent-ils être assimilés, pendant un séjour dans l'espace aérien, à des aéronefs et, pendant un séjour dans l'espace extra-atmosphérique, à des vaisseaux spatiaux, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, ou est-ce le droit aérien ou le droit spatial qui prévaut pendant le vol d'un vaisseau aérospatial, selon la destination de ce vol? .	4

* Le présent document a été établi sur la base des réponses reçues des États Membres postérieurement au 17 février 2003.



Question 5. Dans le régime applicable à un objet aérospatial, fait-on une place spéciale aux phases du lancement et de l'atterrissage qui, par le degré de réglementation, se distinguent de l'entrée dans l'espace aérien à partir d'une orbite extra-atmosphérique avec retour ultérieur sur cette orbite?	5
Question 6. Lorsqu'un objet aérospatial d'un État se trouve dans l'espace aérien d'un autre État, les normes du droit aérien national et international lui sont-elles applicables?	5
Question 7. Y a-t-il des précédents en ce qui concerne le passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre et existe-t-il un droit international coutumier en ce qui concerne ce passage?	6
Question 8. Existe-t-il des normes juridiques nationales et/ou internationales relatives au passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre? ...	6
Question 9. Les règles relatives à l'immatriculation des objets lancés dans l'espace sont-elles applicables aux objets aérospatiaux?	7

Réponses des États Membres*

Question 1. Peut-on définir un objet aérospatial comme un objet capable à la fois de voyager dans l'espace extra-atmosphérique et d'utiliser ses propriétés aérodynamiques pour se maintenir pendant un certain temps dans l'espace aérien?

Pérou

[Original: espagnol]

Bien qu'une définition technique contraignante du terme "aérospatial" risque de devenir obsolète, on pourrait définir un objet aérospatial comme étant un objet capable de se déplacer dans l'espace extra-atmosphérique et de traverser l'espace aérien en vol continu durant la phase de lancement ou de retour sur Terre.

Slovaquie

[Original: anglais]

1. La réponse exacte à cette question devrait être formulée en coopération avec le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. À l'heure actuelle, le terme "objet aérospatial" peut désigner des engins très différents d'un point de vue technique. En outre, il s'agit d'un terme entièrement nouveau en droit international. La Slovaquie estime qu'il est nécessaire d'en donner une définition juridique en raison du large éventail d'utilisations que les objets aérospatiaux pourront avoir à l'avenir et considère donc l'élaboration d'une telle définition uniquement comme un point de départ pour les travaux futurs.

2. Les objets aérospatiaux seront très probablement utilisés pour transporter des matériaux et des personnes d'un point de la Terre à un autre ainsi que de la Terre à l'espace. La définition juridique de ce terme devrait être incluse dans un accord international ou une résolution de l'Assemblée générale.

Question 2. Le régime applicable au vol d'objets aérospatiaux diffère-t-il selon que l'objet se trouve dans l'espace aérien ou dans l'espace extra-atmosphérique?

Pérou

[Original: espagnol]

Le droit aérien s'applique aux objets aérospatiaux qui se déplacent dans l'espace aérien et le droit spatial aux objets qui se déplacent dans l'espace extra-atmosphérique. Les situations de transit ne sont pas toujours identiques et les règles qui leur sont applicables dépendent du droit interne.

* Ces réponses sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.

Slovaquie

[Original: anglais]

La Slovaquie estime que le régime applicable au vol devrait dépendre de la finalité de la mission de l'objet aérospatial. Le régime établi par le droit aérien devrait s'appliquer aux engins utilisés pour le transport de matériaux ou de personnes d'un point de la Terre à un autre. Lorsque l'objectif principal de la mission est l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, c'est le droit spatial qui devrait s'appliquer. La distinction de régime ainsi proposée n'est qu'une possibilité parmi d'autres (par exemple, le régime applicable au vol de l'objet aérospatial pourrait dépendre de la question de savoir si cet objet se trouve dans l'espace extra-atmosphérique ou dans l'espace aérien).

Question 3. Existe-t-il des procédures spéciales pour les objets aérospatiaux, compte tenu de la diversité de leurs caractéristiques fonctionnelles, des propriétés aérodynamiques et des techniques spatiales utilisées, et de leurs particularités de conception ou devrait-on concevoir un régime unique ou unifié pour ces objets?

Pérou

[Original: espagnol]

Les avancées techniques pourraient engendrer des situations non prévues par les régimes aérien et spatial actuels. Il faudrait en tenir compte en créant un régime spécial qui s'applique à ces nouvelles situations et clarifie leur statut juridique, tout en tenant compte de la souveraineté territoriale des États.

Slovaquie

[Original: anglais]

Voir les réponses aux questions 1 et 2.

Question 4. Les objets aérospatiaux peuvent-ils être assimilés, pendant un séjour dans l'espace aérien, à des aéronefs et, pendant un séjour dans l'espace extra-atmosphérique, à des vaisseaux spatiaux, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, ou est-ce le droit aérien ou le droit spatial qui prévaut pendant le vol d'un vaisseau aérospatial, selon la destination de ce vol?

Pérou

[Original: espagnol]

Selon le droit international actuel, un vaisseau spatial est un objet qui se déplace dans l'espace extra-atmosphérique et un aéronef un objet qui se déplace dans l'espace aérien. Toutefois, un vaisseau spatial qui se trouve dans l'espace aérien au cours de ses phases de montée ou de descente peut être considéré comme

un aéronef durant cette partie du voyage. Un régime spécial pourrait être établi pour définir l'étendue des conséquences juridiques que cela suppose.

Slovaquie

[Original: anglais]

Étant la nature unique des objets aérospatiaux, on peut supposer que le droit spatial devrait s'appliquer lorsque ces objets se trouvent dans l'espace extra-atmosphérique. Un objet aérospatial devrait, lorsqu'il se trouve dans l'espace extra-atmosphérique, être considéré comme un vaisseau spatial, avec toutes les conséquences juridiques que cela suppose, y compris la nécessité de respecter les obligations découlant de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ("Convention sur l'immatriculation", annexe de la résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale). Toutefois, la destination du vol peut également être prise en considération lorsque l'objet aérospatial se trouve dans l'espace aérien pendant la plus grande partie de son temps de vol et est utilisé pour effectuer un transport d'un point de la Terre à un autre.

Question 5. Dans le régime applicable à un objet aérospatial, fait-on une place spéciale aux phases du lancement et de l'atterrissage qui, par le degré de réglementation, se distinguent de l'entrée dans l'espace aérien à partir d'une orbite extra-atmosphérique avec retour ultérieur sur cette orbite?

Pérou

[Original: espagnol]

Oui, différentes règles de droit aérien et de droit aérospatial s'appliquent aux objets aérospatiaux pendant le vol.

Question 6. Lorsqu'un objet aérospatial d'un État se trouve dans l'espace aérien d'un autre État, les normes du droit aérien national et international lui sont-elles applicables?

Pérou

[Original: espagnol]

Les objets aérospatiaux se déplaçant dans l'espace aérien sont considérés comme des aéronefs soumis au droit aérien, sauf s'ils n'y pénètrent que de façon transitoire lors de la phase de lancement ou d'atterrissage.

Slovaquie

[Original: anglais]

La Slovaquie estime que les règles du droit aérien national et international devraient être applicables jusqu'à un certain point, mais que l'étendue de cette application doit être déterminée exactement.

Question 7. Y a-t-il des précédents en ce qui concerne le passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre et existe-t-il un droit international coutumier en ce qui concerne ce passage?

Pérou

[Original: espagnol]

À ce jour, aucun État ne s'est déclaré compétent pour connaître des nombreux cas où un vaisseau spatial d'un autre État a traversé son espace aérien lors de son retour sur Terre.

Slovaquie

[Original: anglais]

Il existe certains précédents concernant la rentrée d'objets spatiaux ainsi qu'un droit coutumier international; ces précédents pourraient aussi être applicables aux objets aérospatiaux.

Question 8. Existe-t-il des normes juridiques nationales et/ou internationales relatives au passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre?

Pérou

[Original: espagnol]

À ce jour, aucune norme juridique nationale ou internationale régissant les aspects juridiques du passage d'un vaisseau spatial lors de sa descente d'orbite ou de sa rentrée dans l'atmosphère terrestre n'a été élaborée.

Slovaquie

[Original: anglais]

La Slovaquie n'a pas de législation nationale concernant le passage d'objets spatiaux dans l'atmosphère terrestre. Elle estime qu'il convient d'appliquer les dispositions du droit spatial (c'est-à-dire celles du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI), annexe) et de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII), annexe)).

Question 9. Les règles relatives à l'immatriculation des objets lancés dans l'espace sont-elles applicables aux objets aérospatiaux?

Pérou

[Original: espagnol]

Tous les objets aérospatiaux sont soumis aux règles relatives à l'immatriculation, mais seuls ceux capables de voler dans l'espace aérien sont soumis aux règles relatives à l'immatriculation des aéronefs.

Slovaquie

[Original: anglais]

La Slovaquie estime que les dispositions de la Convention sur l'immatriculation sont applicables à tout objet capable d'atteindre l'espace extra-atmosphérique.
